



PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT. AGISSONS RESPONSABLEMENT.



DESCRIPTION

La renouée du Japon est bien séduisante, mais elle figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Elle empêche les autres espèces de pousser, appauvrit la biodiversité et cause des dommages aux infrastructures. Sur les rives, elle limite l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation.

Elle est une plante vivace à tiges creuses pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. Les feuilles ovales ou triangulaires sont alternées et forment des zigzags caractéristiques. Les fleurs blanches en grappes apparaissent à la fin de l'été.

La renouée du Japon s'implante facilement dans les lieux suivants :

- Les jardins (plante d'ornement);
- Les milieux riverains;
- Les milieux humides;
- Les talus des routes et des voies ferrées;
- Les friches.



COMMENT LIMITER LA PRÉSENCE DE LA RENOUÉE DU JAPON SUR VOS TERRAINS



Évitez de la cultiver
ou de l'implanter.



Évitez de la tondre, car les
résidus de tonte favoriseront
sa dispersion.



Si elle est déjà présente dans votre
jardin, éliminez-la le plus tôt possible.



CONTRÔLE DE LA RENOUÉE DU JAPON

Les méthodes de contrôle vont être différentes pour chaque cas mais les méthodes suivantes peuvent aider à contrôler la présence de la renouée du Japon sur votre propriété.



PETITE COLONIE

Arrachez les jeunes pousses à la main en tirant doucement sur la plantule ou en la déterrante.



GROSSE COLONIE

Affaiblissez-la par fauchage et arrachage plusieurs fois par été (environ deux à trois coupes, de juin à août) durant quelques années.



PAR EXCAVATION

Faucher la colonie et excaver le sol pour en extraire la totalité des racines qui peuvent s'étendre jusqu'à trois mètres de profondeur et de périphérie. Cette technique exige la gestion du sol contaminé et l'ajout de sol propre.



PAR BÂCHAGE

Faucher la colonie puis installer par-dessus une toile de géotextile robuste et perméable à l'eau qui dépassera la colonie d'au moins deux mètres, idéalement trois. Recouvrir la toile d'au moins 30 cm de terre, puis y planter une végétation herbacée dense et indigène. Examiner régulièrement la zone, puis y extraire manuellement les repousses s'il y en a.



LA RENOUÉE DU JAPON NE DOIT JAMAIS ÊTRE COMPOSTÉE OU JETÉE DANS LA NATURE;

elle doit être placée dans des sacs à ordures robustes et jetée aux ordures.



REPLANTATION

Une fois l'intervention réalisée, plantez des arbres ou des arbustes indigènes (naturellement d'ici) qui bloqueront l'accès à la lumière aux anciens plants. Par exemples :



Cornouiller stolonifère
(*Cornus sericea*)



Sureau blanc
(*Sambucus canadensis*)



Physocarpus à feuilles d'obier
(*Physocarpus opulifolius*)
(zone ensoleillée seulement)



ATTENTION – DEMANDE DE PERMIS REQUIS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS POUR TOUS TRAVAUX DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

Du fait que la renouée du Japon est souvent située à proximité des milieux riverains et des milieux humides, un permis de la Municipalité devra être délivré pour effectuer tout travail dans la bande de protection.

Pour qu'un permis soit délivré, vous devrez fournir :



Le formulaire de demande de permis, dûment rempli et signé, que vous trouverez sous le lien suivant :
<https://www.morinheights.com/Formulaires-sommaire>



Un plan de re-végétalisation de la bande riveraine (aucun paillis, gravier, rocaillie, machinerie, tonte et autre matière ou ouvrage limitant la pousse des végétaux n'est autorisée dans la rive).



Explications sur comment vous allez supprimer la renouée du Japon (les travaux doivent être faits manuellement ou avec des outils manuels seulement quand on est dans la bande de protection riveraine).

Il est très important qu'aucun autre travail ne soit effectué avant l'émission du permis.

